

Fiche descriptive Gîte rural

Propriétaire : Jean-Michel FERRADINI
E-mail : ferradinijm@yahoo.fr
Site Internet : www.jmferradini.com
Nom du gîte : Maison de Marc
Capacité : 7 personnes
Superficie : 100 m²
Désignation : Maison individuelle

Tel : 04 68 94 03 79
Gîte N° 231
3 épis NN
Lieu-dit : LAVAL-BASSETTE
Animaux acceptés (pacifique et unique)
Fait le : 24 Mai 2011

SITUATION

A 2 Km de **VILLENEUVE LA COMPTAL** - 6 Km de **CASTELNAUDARY**. Altitude : 330 m

DESCRIPTIF

Rez-de-chaussée : Séjour, cuisine, 1 chambre (1 lit 1 personne en 90 cm de large), WC. 1° étage : Salle de bains, 3 chambres (2 lits 2 personnes en 140 cm de large, 2 lits superposés en 90 cm de large). Chauffage électrique, cheminée, télévision, lave-linge, lave-vaisselle. Terrasse et abri pour les voitures. Gîte à la ferme à 2 Km du village avec terrain non clos, ombragé, salon de jardin.

PLAN D'ACCÈS

Autoroute A61, sortie 21 vers CASTELNAUDARY, à Castelnaudary prendre la route D624 vers MAZERES, à 4 Km de Castelnaudary tourner à gauche vers VILLENEUVE LA COMPTAL. Tourner ensuite à droite au premier croisement et continuer environ 2 Km jusqu'à LAVAL-BASSETTE.

LOISIRS

Mer :	80 Km	Voile	18 Km
Baignade	6 Km	Gare	6 Km
Piscine	6 Km	Commerces	2 Km
Tennis	2 Km	Ski	70 Km
Canoë	40 Km	Randonnées (pédestres, en voiture, ..)	Multiples
Pêche	0,5 Km	Manifestations	Nombreuses
Sites à visiter	Nombreux		

TARIFS

Périodes	Tarifs	Périodes	Tarifs
1 ^{er} semaines de Juillet	360 € / semaine	1 ^{er} semaine de Septembre	360 € / semaine
Juillet (3 dernières semaines)	400 € / semaine	Vacances scolaires hors Juillet et Août.	280 € / semaine
Août	400 € / semaine	Hors saison	280 € / semaine

CRITÈRES DIVERS

Maison individuelle	OUI	Congélateur	OUI
Espace non clos	OUI	Jardin	OUI
Garage	OUI	Télévision	OUI
Lave-linge	OUI	Lecteur DVD (dont div X)	OUI
Lave-vaisselle	OUI	Radio	OUI
Four à micro-ondes	OUI	Lecteur de CD	OUI

MODE DE CALCUL DE LA TAXE DE SÉJOUR :

Pour Mr, Mme :
Nb de personnes de plus de 13 ans X nb de nuits X 0,30 € = X X 0,30 € = €

FRAIS DE CHAUFFAGE ET D'ÉLECTRICITÉ :

Les frais de chauffage et d'électricité sont inclus dans les tarifs des mois de Juin, Juillet et Août. Le reste du temps ils sont à la charge du locataire. On les calcule comme suit :

Electricité :

Mesure de la consommation par relevés du compteur. Le prix à payer est calculé en utilisant le tarif unitaire du Kwh en vigueur.

Bois de chauffage :

Pour des périodes d'habitation n'excédant pas 15 jours, le propriétaire peut assurer l'approvisionnement en bois qu'il facturera au locataire selon le tarif en vigueur. Pour des durées d'habitation plus longue le locataire devra s'occuper de son approvisionnement. Le propriétaire s'engage à racheter le bois non consommé dans la limite d'une stère.